

DELIBÉRATION N° 00 . 18 DU 24 OCTOBRE 2000

RELATIVE A LA LÈVÉE DE LA PRÉSCRIPTION QUADRIENNALE DE LA
COMMUNE DE LA CHAISE BAUDOIN

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

Vu la loi n° 68.1250 du 32 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat,
les départements, les communes et les établissements publics

DELIBERE

**La commune de La Chaise Baudouin est relevée de la prescription de ses créances
envers l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la convention 93.1388.**

**Le Secrétaire
Directeur de l'Agence**



Pierre-Alain ROCHE

**Le Président
du Conseil d'Administration**



Jean-Pierre DUPORT